



RECU EN PREFECTURE  
Le 03 février 2020  
VIA DOTELEC - S2LOW

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :** M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 6 - Relations Internationales - Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté - Reconduction de la Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

Délibération n° 2020/005957

## Relations Internationales Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté

### Reconduction de la convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

**Rapporteur : M. l'Adjoint BIZE**

	Date	Avis
Commission n° 1	07/01/2020	Favorable unanime

Le site Migrations à Besançon a été créé par la Ville de Besançon en 2007 afin de recenser, promouvoir et valoriser l'histoire et les parcours des Bisontins concernés par les migrations, rendre compte plus largement du lien entre les migrations, les migrants et la Ville de Besançon. Par la qualité de ses contenus, il a acquis une renommée nationale. Lors des événements organisés en septembre 2017 pour les 10 ans du site, la Région a exprimé le souhait de s'associer à la Ville de Besançon pour élargir le site « Migrations à Besançon » à l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

C'est ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon se sont associées en 2019 pour initier **Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté**.

Leur ambition commune est de rassembler et de construire **un ensemble de connaissances liées à l'histoire des migrations, au niveau de la grande région, de 1800 à nos jours** et d'apporter une profondeur historique nécessaire à la compréhension d'un présent de plus en plus complexe. Comme l'ensemble des Français, de nombreux Bourguignons et Franc-Comtois sont caractérisés par la diversité de leurs origines. Mieux connaître l'histoire des migrations et le passé, c'est mieux comprendre notre présent, mieux le partager et mieux contribuer au futur. Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté est comme un maillon entre toutes ces différentes cultures.

**La Convention signée par les 2 instances en 2019 fixe des orientations pour les 3 ans consécutifs, à savoir :**

Dans son ensemble, il s'agit de créer le nouveau site Web, de l'alimenter, et en même temps de faire découvrir le projet et de développer les actions à destination du grand public.

#### **Missions**

- Restituer un ensemble de connaissances liées à l'histoire des migrations au niveau du territoire régional, de 1800 à nos jours.
- Insérer les parcours singuliers des habitants venus d'ailleurs dans l'histoire commune.
- Animer et mettre en réseau les acteurs régionaux qui travaillent sur le thème des migrations.
- Organiser des événements, des rencontres et impulser des partenariats.
- Informer les différents publics de ses propres actions ainsi que sur celles des acteurs du territoire.
- Devenir lien entre les migrations, les migrants et les territoires.

## Fonctionnement

**Un Comité de pilotage** composé d'élus de la Ville de Besançon et de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'experts issus du Conseil scientifique, donne des orientations sur les activités liées au site et sur son développement.

**Un Conseil scientifique** composé de spécialistes des sujets liés aux migrations, assure la qualité scientifique et l'impartialité des contenus (études historiques, géographiques, linguistiques, ethnologiques, statistiques, archivistiques, etc...).

**Un chargé de projet** à temps plein assure les activités prévues, avec un contrat renouvelable annuellement sur une durée de trois ans. Le poste est sous l'autorité hiérarchique de la Ville de Besançon.

Les deux Collectivités se sont engagées à cofinancer le projet à hauteur de 50 % chacune, soit 30 000 € pour la Ville et 30 000 € pour la Région. La Région versera sa participation en deux temps : 80 % à la signature de la convention et 20 % sur présentation d'un bilan technique et financier complet début 2021.

La recette de subvention de la Région sera prise en charge sur la ligne de crédit 74.048.7478.00290.

**En novembre dernier, la Région a informé la Ville de son intention de poursuivre cette collaboration sur le projet Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2020 dans les mêmes conditions qu'en 2019.**

Il convient donc de matérialiser à nouveau cette collaboration par une nouvelle convention reprenant les termes de l'accord signé en 2019. Cette convention prendra effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2020.

Elle sera renouvelable en 2021 par voie d'avenant.

### **A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver les propositions autour du projet Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre, avec la Région de Bourgogne-Franche-Comté.**

Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danièle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2